

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

Donner des suites : une nécessité

Après 3 mois de gouvernement Barnier, celui-ci vient d'être censuré. Nous rentrons donc dans une nouvelle période où l'inconnu est de nouveau de mise. Cependant, le flou, la valse des ministres en 1 an, les propos mensongers et accusateurs d'E. Macron lors de son allocution doivent, même sans gouvernement nommé, inciter l'ensemble de la population, et particulièrement les fonctionnaires, à continuer de se mobiliser pour que des mesures pérennes soient enfin prises sur les salaires et les conditions de travail. Même sans gouvernement, s'organiser de toutes les manières possibles sur le terrain pour continuer de faire pression est plus que jamais nécessaire pour que le prochain gouvernement prenne conscience que les mesures Kasbarian sont discriminantes, inégalitaires et qu'il est temps, de manière générale, d'améliorer le salaire et les conditions de travail des fonctionnaires.

Parallèlement, le SNEP-FSU, attaché au métier et à l'aspect culturel des APSA s'est engagé dans une campagne pour l'EPS et les conditions de travail des enseignant-es, comme d'apprentissage des élèves.

Les services publics sont censés être garants d'une certaine égalité sur l'ensemble du territoire, il n'y a que par le développement de mesures en leurs faveurs et envers les fonctionnaires, que nous irons vers une société plus juste.

Les services publics de l'École et du Sport sont une richesse, il faut les développer

Dès la semaine prochaine mobilisons-nous ! ■

Édito écrit le 6 décembre 2024

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoît Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0624 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snefsu.net - SITE INTERNET : <http://www.snefsu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM.D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr



ACTION

Maintenir la pression

Le SNEP-FSU continue sa campagne pour le développement de l'EPS, du sport scolaire et du sport. Sur l'ensemble du territoire et à tous les niveaux, du local au national, le SNEP-FSU avec les collègues développe auprès des différents acteurs, l'idée de services publics du sport accessible à tous-tes. Cette activité de terrain a permis que plusieurs revendications du SNEP-FSU apparaissent dans les programmes au moment des élections législatives (programme du Nouveau Front Populaire), et que plusieurs groupes politiques s'emparent des questions que nous portons sur les objectifs de l'EPS et du sport : accéder à la culture sportive et lutter contre la sédentarité. Plusieurs rapports donnent raison au SNEP-FSU sur la nécessité d'augmenter

les horaires d'EPS, seul lieu de pratique obligatoire et le budget alloué aux sports. Malgré l'ensemble de ces analyses, le gouvernement a fait un autre choix de budget en favorisant le budget militaire plutôt que le scolaire ou le sport ; la population attendait autre chose, surtout au vu de la communication acharnée du Président sur l'héritage des JOP. Pour répondre aux besoins de la population et aux enjeux de santé publique ainsi qu'aux exigences de l'EPS, le SNEP-FSU appelle les collègues à s'emparer de la question des installations sportives. Celles-ci sont nos salles de classe, elles en disent long sur les conditions d'apprentissage de nos élèves et sur nos conditions de travail. Travailler ensemble à un bilan pour s'appuyer sur des chiffres concrets et montrer la réalité, maintenir la pression pour que

soient enfin prises des décisions en faveur des élèves et des enseignant-es. Cette campagne s'inscrit dans un cadre plus large d'amélioration des services publics. Les services publics sont une richesse ; plusieurs athlètes étrangers se sont exprimés cet été sur le fonctionnement français, notamment sur l'hôpital. Mais les gouvernements successifs ne font que saborder les services publics par des mesures consécutives et des réformes qui s'empilent. Leur vision de la société est assez nette, sinon comment comprendre le refus de taxer les dividendes, les plus riches, les grandes entreprises pour alimenter le budget de l'État, et effectuer plutôt le choix de « taxer » les fonctionnaires, c'est-à-dire ceux et celles qui font vivre les services publics. Comment expliquer le choix des mesures Kasbarian,

le gel du point d'indice, la suppression de la GIPA, sinon que par une volonté de détruire la fonction publique ? Le 5 décembre fut une forte journée de mobilisation notamment chez les enseignant-es. Les enjeux de peser sur l'après, quel que soit le gouvernement, sont importants et le SNEP avec la FSU appelle les enseignant-es d'EPS et les personnels techniques et pédagogiques sport et jeunesse, à s'investir dans notre campagne, et aussi à se (re)mobiliser dès la semaine prochaine. Plusieurs actions auront lieu au cours de la semaine du 9 décembre avec un temps fort le 12 !

Jouons collectivement, c'est ensemble que nous pourrons avancer ! ■

Et pendant ce temps là

par Armel GONTIER

« Une belle grève de femmes⁽¹⁾ »

Ce jeudi 21 novembre a marqué le centenaire de la grève de 1924 lorsque les Penn sardin, nom donné aux femmes ouvrières d'usine à Douarnenez, quittent leur poste de travail. Sabots aux pieds, elles vont battre le pavé pendant 46 jours pour gagner respect et meilleur salaire. La solidarité s'organise partout dans cette ville récemment communiste. La mobilisation comptera jusqu'à 3 000 personnes pour 12 000 habitant·es.

La CGTU, qui regroupe alors des militant·es communistes et anarchistes, envoie ses cadres à Douarnenez dont Charles Tillon, futur résistant et ministre communiste et Lucie Colliard, institutrice, syndicaliste et militante féministe d'avant-garde pour structurer la mobilisation. La grève sera victorieuse et aura permis l'acculturation à la lutte des travailleuses. Les Penn sardin se sont formées dans la grève dira Tillon.

« Un esprit critique politique et communiste très fort s'est ensuite maintenu pendant longtemps à Douarnenez », analyse Anne Crignon.

Une des grévistes les plus engagées, Joséphine Pencalet sera élue dans un conseil municipal en 1925 alors même que les femmes n'ont pas encore le droit de vote. Son élection sera invalidée quelques mois plus part par le conseil d'état.

« Ne rien lâcher fut le mot d'ordre. Et, à l'issue de six semaines et demie d'une marche quotidienne contre l'adversité, ces persévérantes savaient une chose : aucune lutte ne sert à rien. Aucune n'est perdue d'avance ». ■

(1) « Une belle grève de femmes » d'Anne Crignon - Éditions Libertalia



RAPPORT

Vive les Services Publics (SP) !

par Alain DE CARLO

Le collectif Nos Services Publics⁽¹⁾ a édité son rapport 2024 sur l'état des SP. L'angle d'analyse concerne la prise en compte des crises environnementales, car aux besoins des SP s'ajoute l'enjeu d'une transition écologique juste.

Plusieurs thèmes sont étudiés : Éducation, Enseignement Supérieur, Santé, Transports, Justice et Sécurité, Travail et Emploi, Logement, Eau.

Les « conditions de travail dégradées », la « détérioration de la santé physique et mentale des agents » et « la perte de sens » des métiers sont aussi pointées.

« Les crises environnementales et sociales renouvellent l'urgence d'un débat lucide et démocratique à propos de la hiérarchie des besoins et de la manière dont nous souhaitons y répondre, soucieux de l'égalité et de la justice sociale. Fondés sur l'intérêt général, les SP constituent notre levier

le plus puissant pour reconstruire l'horizon de progrès collectif dont nous ne pouvons aujourd'hui nous passer ».

En mettant en avant une approche par les besoins, ce rapport appelle à se réapproprier démocratiquement les SP. C'est une nécessité dans un contexte où l'État néolibéral n'agit que pour favoriser la mise en marché des biens communs au détriment des usager·es, des agent·es et de la planète. ■

(1) Le collectif regroupe des agent·es, chercheur·euses, cadres de l'administration et citoyen·nes. Pour plus d'informations et/ou rejoindre le collectif : nosservicespublics.fr

Lire le rapport sur l'état des services publics



PLFSS

Hold-up sur la sécu !

par Sébastien BEORCHIA

La santé de la population mise à mal par la politique austéraitre du gouvernement.

À sa création, la Sécurité sociale était gérée à 75 % par les salarié·es. Depuis 1967 ceux et celles-ci n'élisent plus leurs représentant·es et la gestion paritaire des caisses est établie entre patronat et syndicats. Peu à peu la fiscalité remplace les cotisations et en 1996 c'est le parlement, donc l'État, qui fixe les montants des recettes et dépenses de la Sécurité sociale (plan Juppé).

Année après année, les lois de financement de la Sécurité sociale organisent l'assèchement des recettes ce qui aboutit à une artificialisation du déficit de la Sécurité sociale. Il y a un an, la loi de financement de la Sécurité sociale avait prévu pour 2024 un déficit de 10,5 Milliards d'euros, il va atteindre 18 Milliards.

Pour 2025, le gouvernement Barnier fixe comme objectif au PLFSS de contribuer au redressement des comptes publics alors que les fonds devraient être exclusivement orientés et destinés à financer les besoins en santé et sociaux.

Ainsi, pour 2025, le gouvernement veut imposer une progression de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) de seulement 2,8 %, soit seulement 1 point de plus que ce que pourrait être l'inflation durant la prochaine année. En écartant la question des recettes nécessaires, ce dispositif de contrôle des dépenses ne répond plus aux besoins des salarié·es. Il s'agit bien de gérer les dépenses à partir d'une contrainte budgétaire définie a priori.

Par ailleurs, pour réaliser les économies nécessaires le gou-

vernement s'apprête à augmenter les restes à charge en réduisant le remboursement de la Sécurité sociale pour les consultations et médicaments (relèvement du ticket modérateur de 5 %). Cette augmentation sera supportée par les complémentaires santé, ce qui se traduira par une augmentation des cotisations pour ceux et celles qui en ont une.

Pour le SNEP et la FSU il est indispensable de réabonder les ressources de la Sécurité sociale en mettant fin aux exonérations de cotisations sociales. Mais il s'agit aussi de redonner une véritable dimension démocratique à la gestion des caisses de la Sécurité sociale via des représentant·es des personnels élu·es pour répondre aux besoins de la population et construire le 100 % sécu en soins. ■

RETRAITÉ·ES

Non à la désindexation des pensions

Le secrétariat retraité·es

Le gouvernement avait initialement prévu de retarder du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet la revalorisation légale des pensions, sur la base de l'inflation constatée l'année précédente.

Sous la pression, il a avancé de nouvelles propositions :

- 0,8 % au 1^{er} janvier 2025 pour tous et toutes,
- 0,8 % au 1^{er} juillet pour les pensions inférieures à 1 426,30 €.

Cela ne répond pas aux revendications des retraité·es. En effet, en novembre, l'in-

flation est estimée à 1,7 % sur un an. Depuis janvier 2017 les pensions ont perdu 5,9 % au regard des prix. Celles et ceux qui ont subi la hausse de CSG ont perdu, selon le taux auquel ils/elles sont assujettis, l'équivalent de 3 à 4,5 mois de salaire. Le compte n'y est donc pas du tout.

Aussi, à l'appel du « groupe des 9 » (dont fait partie la FSU), les retraité·es étaient dans l'action ce 3 décembre. 124 rassemblements, en général devant les préfectures ou sous-préfectures

ont eu lieu dans 93 départements, préparés par des distributions de tracts et l'appel à signer une pétition nationale. Des courriers ont été adressés aux député·es « républicains ». Au plan national, une audience a eu lieu auprès des cabinets du Premier Ministre et de la Ministre du Travail et de l'Emploi, chargée des retraites. Nous n'en connaissons pas le bilan au moment de mettre sous presse. Mais les **retraité·es avec le G9 resteront vigilant·es et mobilisé·es si nécessaire.** ■

ADHÉSION

Se syndiquer + pour gagner +⁽¹⁾ :

- de gymnases,
- de droits,
- de salaire,
- de recrutements,
- d'horaires disciplinaires...

Les adhésions d'aujourd'hui, feront les luttes de demain et les avancées sociales d'après-demain⁽¹⁾. ■

(1) Inspiré librement de slogans libéraux.





INTERVIEW

Christian Laval, Professeur émérite de sociologie, Université Paris Nanterre, Institut de recherches de la FSU

Interview réalisée par Andjelko Svrclin

Andjelko SVRDLIN : Qu'im- plique le néolibéralisme dans le fonctionnement de l'État ?

Christian LAVAL : On croit parfois que l'État néolibéral est un État minimal, non interventionniste, respectueux des libertés. On suppose que pour le néolibéralisme, État et marché sont des réalités antagoniques. L'erreur en la matière est lourde de conséquences notamment politiques. Elle empêche de comprendre la « dé-démocratisation » dans laquelle les sociétés sont engagées du fait de l'extension des politiques néolibérales à l'ensemble des sphères sociales. On peut montrer pourtant que le néolibéralisme n'est pas contre l'État en général, qu'il est même favorable à un « État fort »⁽¹⁾. En ce sens, il constitue un *étatisme original*, comme l'avait montré Pierre Bourdieu dès le début des années 90. Original parce que sa fonction consiste à faire

pénétrer les contraintes globales dans le champ national en même temps qu'il façonne à son avantage, et à la mesure de ses moyens, le champ global. L'État néolibéral se redéfinit comme un agent de dénationalisation. L'État, qui s'est imposé historiquement comme l'autorité suprême sur un territoire national, a désormais pour tâche centrale d'implanter les normes du capital global dans le territoire national par toutes les mesures favorables au capital étranger, notamment en intégrant le droit international et/ou européen dans la législation. Le plus important n'est donc pas tant la *soustraction* ou la *destruction* du pouvoir de l'État que la production de nouvelles règles, lois ou décrets, qui intériorisent la norme globale en construisant un nouveau cadre institutionnel et normatif interne soumis aux impératifs du capital global.

A.S. : Quels dangers cela implique-t-il dans le rôle et dans le fonctionnement de l'État ?

C. L. : Il y a un rapport étroit entre cette fonction mondialisatrice de l'État et sa forme de plus en plus « entrepreneuriale ». L'État entrepreneurial a pour caractéristiques l'importation en son sein des logiques de l'entreprise privée, notamment par les dispositifs du New public management et cela, quel que soit le domaine de son intervention. L'action sociale, éducative ou scientifique n'échappe évidemment pas non plus au modèle du management des entreprises et aux pratiques d'évaluation des performances individuelles. Avec l'État entrepreneurial, nous sommes aux antipodes de la figure de l'État social et éducateur qui était apparue dès la fin du XIX^e siècle. On assiste au brouillage des frontières privé/public, à la fusion progressive

des élites politico-administratives et des milieux d'affaires, à la privatisation du public et à la publicisation du privé quand il prétend rendre un service public. L'État néolibéral est de *façon intrinsèque* un État non démocratique, autoritaire et potentiellement violent à l'égard de tous ceux qui contesteraient le bien-fondé de l'ordre économique.

A.S. : Quelles sont les transformations sociales vers lesquelles nous devons avancer ?

C. L. : La question est énorme. Je dirais simplement ceci : la question est de savoir comment faire une société égalitaire, féministe et écologique. Il s'agit d'abord de comprendre sur quel terrain nous combattons et ce que cherche l'adversaire. Il faut bien comprendre pour s'en tenir au champ éducatif, que les néolibéraux savent ce qu'ils veulent, ils le disent et l'écrivent depuis trente ans. Ils veulent faire de l'éducation « une formation de capital humain », et ceci depuis la maternelle jusqu'à l'université. Ce qui suppose de leur point de vue de tout revoir,

« management », pédagogie, programmes, etc.

Le second point est de ne pas se satisfaire d'une posture « résistancière », mais d'aller au-delà, en menant des combats offensifs. C'est ce qu'avec Pierre Dardot nous avons fait dans *Commun* en visant la promotion universelle des « communs ». Et dans le domaine de l'école, avec Francis Vergne, dans notre livre *Éducation démocratique*, où nous énonçons des « propositions offensives ». En un mot, repenser complètement ce que veut dire « démocratie » et lutter pied à pied, dans tous les domaines, pour la démocratisation des services publics en rendant le contrôle aux usagers-citoyens et aux travailleurs. ■

(1) Cf. Pierre Dardot, Haud Guéguen, Christian Laval et Pierre Sauvêtre, *Le Choix de la guerre civile, Une autre histoire du néolibéralisme*, Lux, 2021.

Lire l'interview
dans son
intégralité



11^e CONGRÈS NATIONAL
Fédération Syndicale Unitaire
RENNES 3-7 FÉVRIER 2025

CONGRÈS FSU

Congrès départementaux FSU : le temps du débat !

par Polo LEMONNIER

La période des congrès départementaux préparatoires au congrès national de la FSU qui se tiendra du 3 au 7 février 2025 à Rennes s'ouvre

le 10 décembre. Nous vous invitons à y participer et prendre part aux débats organisés autour des 4 thèmes que vous avez reçus sous la forme dématérialisée dans le Pour Spécial

N°260. Ce sera l'occasion de participer de façon active à la construction des mandats que se donnera la FSU pour aborder les 3 prochaines années. ■

MOBILISATION

Une grève majoritaire chez les enseignant-es qui en appelle d'autres

par Coralie BÉNECH

6 5 % de grévistes dans le premier degré, 54 % dans le second degré, l'ensemble des attaques subies ces dernières semaines auront amené la majorité des enseignant-es à se mobiliser.

Mesures Kasbarian, gel du point, suppression de la GIPA, propos méprisants sur l'absentéisme, propos de Sarkozy relevant du prof bashing, la colère

est grande chez les personnels de l'éducation nationale, qui voient d'année en année leurs conditions de travail se dégrader. Non seulement, la grève a été majoritaire, mais la présence des enseignant-es a été fortement remarquée dans les cortèges, notamment derrière la FSU.

1 500 à Valence, 2 200 à Angers, 2 500 à Limoges, 5 000 à Rennes, 4 000 à Clermont,

5 000 à Montpellier, 6 000 à Lyon, 20 000 à Marseille et 30 000 à Paris, tous ces chiffres en disent long de la colère des fonctionnaires. À partir de cette dynamique, construire les suites et faire grandir le rapport de force est une étape importante pour que nos revendications soient prises en compte par le prochain gouvernement. ■



RÉFORME

Encore des attaques contre le droit du travail et les femmes

par Sébastien BEORCHIA

La régression annoncée concernant les jours de carence et la baisse d'indemnisation pèsera plus fortement encore sur les femmes et sur les personnels en zone d'éducation prioritaire.

Le gouvernement a confirmé sa volonté de porter les amendements annoncés sur le jour de carence et le passage à 90 % de la rémunération pour les trois premiers mois de Congé de Maladie Ordinaire (CMO). Ces annonces

s'inscrivent dans la continuité du récit sur « l'absentéisme » des enseignant-es du service public.

Pourtant, les rapports de la cour des comptes ainsi que ceux de la DGAFP démontrent que ce taux d'absence est comparable à celui des salarié-es

du privé, environ 5,5 %. Alors que par ailleurs, une enquête de 2016 met en évidence que 57 % des enseignant-es du second degré ont déclaré être allé-es travailler malades.

Le panorama de la DEPP de 2022 souligne que 39,1 % des enseignant-es du secteur

public ont eu dans l'année un CMO et que 84 % de l'ensemble des congés pour raison de santé sont des CMO.

Tous âges et tous congés confondus, les femmes sont plus souvent arrêtées que les hommes. Ces arrêts sont majoritairement accolés aux congés de maternité ou à la vie hormonale des femmes. À la lecture, les professeur-es d'EPS sont arrêté-es moins longtemps que les certifié-es, 5,8 jours contre 6,5, mais ces données sont à relativiser du fait d'un corps nettement plus masculinisé que celui des certifié-es.

Par ailleurs, les collègues en éducation prioritaire ainsi que les TZR sont plus touché-es par les CMO.

Enfin, plus les enseignant-es d'EPS vieillissent, plus ils et elles ont des congés de longue maladie.

Sous couvert de la lutte fantasmée contre l'absentéisme des enseignant-es du service public, les annonces du gouvernement impacteront l'ensemble

de la profession, à la fois par l'augmentation du nombre de jours de carence associés à tout congé, qu'il soit de courte ou de longue durée, mais aussi par le passage à une rémunération à hauteur de 90 % contre 100 % actuellement du traitement au cours des trois premiers mois de CMO.

Les femmes en seront les premières victimes alors que l'égalité salariale femmes-hommes n'est toujours pas atteinte. Mais aussi les personnels dont les conditions de travail sont les plus détériorées et ceux qui, en fin de carrière, ont subi l'usure professionnelle liée à la spécificité de l'exercice de notre métier.

Le gouvernement agit sur le levier de la couverture santé de ses personnels pour réduire les déficits des comptes publics. Cette régression de nos conquits sociaux est inacceptable alors même que notre employeur est légalement responsable de notre santé. ■



JOURS DE CARENCE

3 jours de carence et réduction de l'indemnisation du CMO : UN SCANDALE !

par Polo LEMONNIER

Nous venons d'engager un bras de fer avec le gouvernement sur les attaques sans précédent orchestrées par le ministre de la Fonction Publique G. Kasbarian, contre les agent-es de la Fonction Publique. La FSU a développé un calculateur des pertes subies si nous étions soumis à l'instauration de 3 jours de carence et d'une réduction de 10 % de l'indemnisation pour congé de maladie ordinaire à partir du 4^{ème} jour. Les résultats sont sans appel au regard de l'existant, avec un jour de carence que nous continuons de contester par ailleurs. Ces mesures sont très discriminantes à l'égard des agent-es car le ministre G. Kasbarian et notre ministre

de l'Éducation Nationale A. Genetet les portent au prétexte d'une pseudo croissance de « l'absentéisme » et de l'équité avec le privé. Or, près de 70 % des salarié-es du privé ont la carence prise en charge par l'employeur et, d'autre part, les enseignant-es se trouvent être moins « absent-es » que dans le privé. Peu importe pour ce gouvernement le mensonge et le mépris, dès lors qu'ils servent la réduction des dépenses publiques et font des fonctionnaires et contractuel·les les variables d'ajustement budgétaire. ■

Le calculateur FSU



FOCUS

Semaine de l'EPS : késaco ?

par Alain DE CARLO

C'est une action syndicale originale mise en place depuis l'année scolaire 2020/2021. L'objectif est de promouvoir l'EPS comme un enjeu de société en proposant une semaine « promotionnelle ». Durant cette dernière, nous développons les actions et mettons en avant la revendication de « Plus et mieux » d'EPS. Face aux multiples dégradations sur la discipline, nous avons souhaité porter une vision de progrès pour l'EPS et le sport scolaire : la meilleure défense, c'est l'attaque !

Une 5^{ème} édition utile, active et revendicative.

Durant la semaine de l'EPS 2024, les rencontres se sont multipliées sur le territoire.

Quelques illustrations :

- De nombreux cross départementaux ont porté la revendication « UNSS : il faut changer de direction ! » avec des initiatives variées (cartons rouges, affichettes revendicatives...). Cela a donné lieu à plusieurs dizaines de passages médias (presse, radio...).
- À Grenoble (38), des assemblées générales syndicales ont regroupé près de 80 collègues. Le Sport scolaire en était le sujet principal car en octobre, la rectrice avait baissé de 16 % les IMP de coordonnateurs de district ! Après une forte mobilisation (audience, pétition, démission des coordos...), elle a rendu les moyens. Ces rencontres ont permis de construire des plans d'actions pour reprendre en main l'UNSS.
- À Lannion (22), les journées de l'EPS de Bretagne ont réuni près de 150 collègues sur 2 jours. Les matinées ont été riches avec des débats autour de la certification et de l'inclusion en présence notamment de Christian Couturier, Stéphane Brau-Antony et Paul Devin. Les réflexions sur les contenus et les programmes alternatifs ont été au cœur des 2 après-midi de pratiques.

TOULOUSE



GRENOBLE



- Sur Toulouse (31), le SNEP-FSU a lancé, avec la profession, une « tournée des députés » pour expliquer l'état et les besoins de l'EPS et du sport scolaire. Discutée et décidée en assemblée générale, cette modalité est plébiscitée. Les premières audiences sont prometteuses.
- Dans 4 pays européens (Italie, Espagne, Luxembourg Portugal, sous l'égide d'EUPEA⁽¹⁾), des associations disciplinaires ont mis en place une « semaine de l'EPS »... ■

* EUPEA : European Physical Education Association

SEMAINE DE L'EPS

Lutter pour l'EPS, c'est utile !

par Alain DE CARLO

La 5^{ème} édition de la « Semaine de l'EPS », temps fort de la campagne permanente pour « Plus et mieux d'EPS » nous permet de dresser un premier bilan.

Depuis 2020, plusieurs rapports parlementaires alertent sur les problèmes de sédentarité, d'inégalités d'accès aux pratiques sportives et demandent à renforcer l'EPS (horaire, formation, équipements). En 2024, le contrat de législature du Nouveau Front Populaire comprenait les « 4 heures d'EPS tout au long de la scolarité ».

Les nombreuses interpellations de parlementaires ont entraîné des questions écrites au gouvernement à l'Assemblée Nationale :

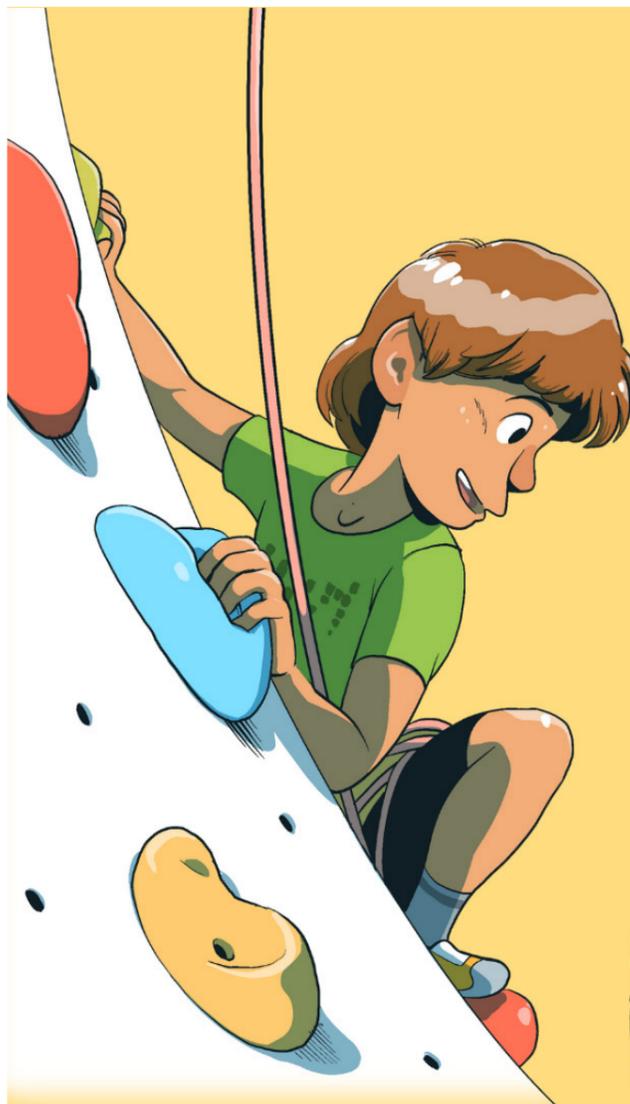
- Soumya Bourouaha [Gauche Démocrate et Républicaine (93)] alerte sur l'utilisation des fonds publics ciblant des « dé-

rapages financiers » à l'UNSS. Elle demande au gouvernement ce qui est prévu pour « redresser la situation financière de l'UNSS ».

- Danièle Brulebois [Ensemble pour la République (39)] demande, suite aux JOP, « une amélioration de l'EPS et du sport scolaire de la maternelle à l'université ».

Ces quelques éléments montrent que les idées que nous portons sont de plus en plus partagées. C'est une des conditions de leurs mises en œuvre futures.

La mobilisation doit donc se poursuivre, s'amplifier, pour que le développement de l'EPS, du sport scolaire et du sport devienne une réalité. ■





Quelle est la place des émotions en EPS ?

JEUDI 12 DÉCEMBRE 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU  **Les Soirées de l'EPS**
Nouveauté !

sont désormais en direct sur
 **YouTube**



ENJEUX

URGENCE : l'UNSS doit changer de direction

Par Nathalie FRANCOIS

La gouvernance et la gestion financière d'Olivier GIRAULT, directeur national de l'UNSS, et des responsables des ressources humaines, finances, juridique, communication et direction des sports qu'il a recruté-es après sa nomination en décembre 2021 ont des conséquences désastreuses pour les élèves et pour le fonctionnement des services UNSS en territoires.

Si la ministre de l'Éducation nationale, présidente de l'UNSS, ne prend pas des mesures urgentes, l'UNSS va devoir mettre la clé sous la porte sous peu. L'UNSS laissera derrière elle près de 200 salarié-es et 1,2 million d'élèves et leurs familles qui, pour certain-es, n'ont que le sport scolaire et l'UNSS comme moyen d'accéder à une pratique sportive et artistique à moindre coût, accessible sur tout le territoire et encadrée par des professionnels hautement qualifiés que sont les enseignant-es d'EPS.

Le modèle économique dans lequel la direction nationale engage l'UNSS ne permet plus

au service public du sport scolaire de répondre à sa mission première d'organiser les rencontres pour tous-tes les élèves, rencontres dont le nombre diminue. De plus en plus d'AS ne peuvent plus y participer faute de trésorerie suffisante. Le nouveau règlement fédéral écarte des élèves de certaines compétitions.

Faire cesser la gabegie financière.

Le ministère n'est pas en reste avec les décisions de certain-es recteurs-rices de réduire le nombre d'IMP pour la coordination des districts UNSS ou des HSE pour l'aide à l'organisation des rencontres et compétitions.

La situation est intolérable et ne saurait durer plus longtemps.

Il faut faire cesser la gabegie financière et la politique à l'œuvre. Le départ et le remplacement du directeur national et de ses plus proches collaborateurs-rices doit permettre d'apporter à l'UNSS un nouveau souffle porteur d'une véritable politique de service public du sport scolaire.

Signons et faisons signer la pétition nationale du SNEP-FSU « UNSS : il faut changer de direction ». ■

Signez la
pétition en ligne



ACTIONS

La profession se mobilise pour le sport scolaire

par Camille JACQUES

Les actions prolifèrent dans les associations sportives pour défendre le service public du sport scolaire.

Dès la rentrée, les 1^{ères} mobilisations ont pris forme : cartons rouges, pétitions, articles de presse...

Le 12 novembre, le SNEP-FSU lançait une pétition nationale demandant le changement de direction à la tête de l'UNSS.

Ce coup d'accélérateur est relayé de manière exponentielle dans tous les territoires. À toutes les occasions, les enseignant-es d'EPS se mobilisent pour rappeler l'importance du sport scolaire et sa mission de service public.

La détermination de la profession s'affiche sur notre site dédié : Actions pour le Sport Scolaire

Dans de nombreux cross, les enseignant-es d'EPS arborent des pancartes réclamant « l'argent de l'UNSS pour les élèves », que l'on « stoppe la casse de l'UNSS », ou encore appelant « au changement de direction ».

Plus d'une quinzaine de quotidiens régionaux aux 4 coins de la France se font l'écho du mécontentement de la profession. Les gros titres se rejoignent pour populariser « les cartons rouges » à l'encontre de la direction nationale de l'UNSS.

Le message est clair : « Rendez-nous notre UNSS ! » ■

Site
SNEP-FSU



ASSOCIATIONS SPORTIVES

Un enjeu central de démocratisation et d'émancipation

Par Mélanie PELTIER

Les valeurs véhiculées par le sport scolaire en font un formidable outil de progrès social.

Chaque EPLE doit avoir en son sein son Association Sportive affiliée à l'UNSS (Code de l'Éducation R552-2). Ainsi, partout en France, que ce soit dans les villes ou les territoires ruraux, dans l'hexagone ou dans les Outre-mer, les jeunes de collège et de lycée peuvent avoir accès à des pratiques physiques et artistiques chaque semaine.

De plus, le forfait d'AS de 3h hebdomadaire dans le service de chaque enseignant-e d'EPS garantit un encadrement avec un haut niveau de qualification au bénéfice des AS et des élèves. De ce fait, l'adhésion aux AS est accessible au plus grand nombre, avec une moyenne

nationale autour de 25 €.

L'offre d'activités dans le cadre d'entraînements, de rencontres et de compétitions se construit en fonction des particularités territoriales, des contraintes organisationnelles (installations sportives, créneaux horaires, tissu associatif sportif local) et des projets de district et départementaux. Certains districts organisent des calendriers communs avec 3-5 APSA sur l'année, certains autres offrent des journées promotionnelles avec des APSA différentes chaque semaine. Certaines AS proposent à leurs licencié-es de pratiquer une même APSA toute l'année (entraînements et compétitions). Autant de fonctionnements et d'organisations

d'AS ou de districts qui font la richesse du sport scolaire.

À l'UNSS et dans les AS, les licencié-es peuvent être sensibilisé-es à l'inclusion avec les pratiques de sport partagé.

Aux pratiques physiques et artistiques s'ajoutent toutes les

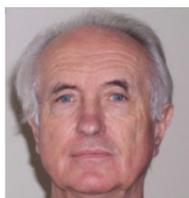
formations aux rôles de jeunes officiel-les : jeunes juges et jeunes arbitres en premier lieu, mais également jeunes organisateurs/organisatrices, jeunes reporters, jeunes secouristes...

Le sport scolaire à la française est ainsi un formidable outil

d'épanouissement et d'émancipation pour nos élèves et se doit d'être défendu à la hauteur de sa richesse.

Le SNEP-FSU est et restera toujours extrêmement attaché au service public du sport scolaire ■





INTERVIEW

Jean-Pierre GAREL

Ex formateur au CNEFEI (Centre National d'Études et de Formation pour l'Enfance Inadaptée), aujourd'hui INSEI

Chercheur associé au Laboratoire Cultures-Éducation-Sociétés (université de Bordeaux)

Andjelko SVRDLIN : Qu'est-ce qui peut être partagé pour construire du commun en EPS ?

Jean-Pierre GAREL : La culture commune est souvent mise en avant. En EPS, elle s'appuie sur des activités physiques, sportives et artistiques qui sont des pratiques culturelles valorisées et potentiellement valorisantes, à distance d'activités d'ordre rééducatif auxquelles les jeunes handicapés ont été longtemps réduits. Mais les activités ainsi promues sont souvent distinctes : le sport pour les valides, le parasport pour les autres. Dans son avis sur le développement du parasport en France, en 2023, le CESE (Conseil économique social et environnemental) préconise d'inscrire un cycle obligatoire de parasport en EPS pour tous les élèves, de l'école primaire au lycée. Outre que cela exige souvent un équipement maté-

riel adéquat, le partage d'une même activité peut être recherché en adaptant un sport ordinaire. Parmi des valides, un·e élève peu mobile sera en mesure de jouer au badminton si son terrain est réduit, et un·e autre, en fauteuil roulant, participera avec succès à un cycle de basket avec quelques adaptations. À défaut d'une même APSA, des savoirs peuvent être partagés, tels des principes d'action mobilisables dans des activités comparables, et aussi des sensations, des émotions et des interactions humaines, en particulier à l'occasion de projets communs, par exemple dans le cadre d'une activité physique artistique. Et puis, une culture commune suppose des valeurs partagées, notamment la fraternité et l'équité.

A.S. : Selon toi, quelle place accorder aux normes en EPS, s'agissant d'un enseignement à des élèves en situation de handicap ?

J-P. G. : La suprématie des normes édictées par des valides pour des valides est source d'exclusion. On peut parler de validisme, voisin du sexisme et du racisme. Faute de prise en compte de ses particularités, un élève dyslexique peine à apprendre à lire et à écrire. En EPS, une éventuelle différenciation peut concerner le type d'APSA ou ses modalités de pratique, entre autres techniques. Pensons à Gabrielzinho, le nageur brésilien né sans bras et avec des jambes atrophiées, qui s'est illustré aux récents Jeux paralympiques par ses performances et une technique de nage originale. Eh bien des professeurs d'EPS sont parfois conduits à accompagner des élèves aux incapacités singulières dans la recherche d'une technique propre à les

rendre autrement capables. La différenciation, qui peut aussi porter sur les règles d'une activité, pose parfois question concernant l'évaluation des élèves. À ce sujet, voir, sur le site de l'Académie de Versailles, le document intitulé Pour une inclusion réussie des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il faut aussi souligner qu'une différenciation nécessite de ne pas verser dans un respect des différences tel qu'on en rabatte sur des exigences auxquelles l'élève pourrait satisfaire, l'assignant ainsi à sa différence.

A.S. : Que penses-tu de la performance, sportive ou artistique, dans une perspective inclusive ?

J-P. G. : Cela dépend du sens et de la place que l'on accorde à la performance. Si l'on y voit la focalisation sur un dépassement de soi qui néglige d'autres mobiles d'action et donne lieu à des comparaisons dévalorisant les élèves handicapés, alors elle les exclut. Le CESE demande donc que « clubs et fédérations ne se focalisent plus autant sur les pratiques liées à la compétition et à la performance ». Pourtant, Marie-Amélie Le Fur, corapporteuse de cet avis du CESE, n'est pas suspecte d'antisportivité. Cela dit, les possibles travers de la performance ne doivent pas occulter son sens premier : performer, c'est accomplir, exécuter, mettre en œuvre une compétence. Or, en EPS, il s'agit bien de construire des compétences, ou des savoirs, entendus dans un sens large, qui appellent des apprentissages. Dans ce sens, pour toutes et tous, la recherche et l'appréciation d'une performance est inhérente à la pratique d'APSA, y compris celles de nature artistique, et même la relaxation : lâcher prise s'apprend. ■

COORDO

Le juste taux

par Fabrice ALLAIN

Suite à la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 07/12/2023 et au positionnement de la DGRH, le SNEP-FSU appelle les coordonnateur·rices EPS à faire valoir leurs droits pour bénéficier du juste taux d'IMP afférent à cette responsabilité.

Pour bénéficier d'une IMP de coordination au taux annuel de 2 500 euros, deux conditions :

- Justifier d'au moins 4 ETP en heures postes
- Avoir au moins 1 HSA

Les années scolaires de 20/21 à 24/25 sont éligibles.

Dès lors que ces conditions sont rassemblées, adressez au secteur Action juridique du SNEP-FSU (juridique@snepfsu.net) les états de service d'enseignement des enseignant·es d'EPS en poste pour chaque année éligible. ■



EPPCS

Pour la reconnaissance du travail des enseignant·es d'EPS

par Coralie BÉNECH

Le SNEP-FSU revendique depuis la mise en place des nouveaux décrets statutaires de 2014 de la pondération pour les professeur·es de lycée ayant des classes de première et terminale au même titre que les autres enseignant·es. Chaque année nous avons réinterpellé l'administration sur cette question, d'autant que les textes de lycée ont fortement évolué et nécessitent de nombreuses corrections (argument utilisé en 2014 pour ne pas nous attribuer de pondération). Mais depuis 2021 est venue s'ajouter la création de la spécialité EPPCS. Les enseignant·es d'EPS y participant fournissent un travail considérable entre préparation, interrogations et corrections ; le ministère a continué de s'entêter et refuse de reconnaître les enseignant·es d'EPS au même titre que les autres.

Les enseignant·es des autres disciplines qui interviennent dans la spécialité Arts-Danse ou en EPPCS bénéficient de la pondération mais toujours pas les professeur·es d'EPS. Le SNEP-FSU continuera d'intervenir sur cette question pour que soit reconnu le travail effectif des enseignant·es d'EPS et qu'il n'y ait pas de discrimination. ■



Dernier ouvrage paru, dirigé avec Didier Séguillon : *Les élèves à besoins éducatifs particuliers et les autres en EPS : la construction d'un commun*. Coédition INSEI/Revue EP&S

JEUNESSE ET SPORTS

La sécurité des mineur-es : une priorité J&S

par Gwenaëlle NATTER

Refuser les injonctions et revenir aux missions prioritaires des agent-es J&S.

Lorsque les familles confient leurs enfants à des clubs sportifs ou à des accueils collectifs de mineur-es, l'État doit leur garantir un cadre sécuritaire.

Cette mission de protection des usager-es concerne à la fois les conditions matérielles d'organisation des pratiques et séjours, la qualité éducative, la sécurité physique et morale, la qualification des encadrant-es, etc. Elle passe par l'élaboration de textes réglementaires, mais aussi par des actions de formation, d'information, de prévention, ainsi que par des contrôles sur le terrain et des sanctions le cas échéant.

Dépourvu d'une véritable stratégie en matière d'identification des situations à risques et guidé par une politique du chiffre totalement hors sol, le ministère J&S renforce ses injonctions pour que tous les personnels réalisent un certain nombre de contrôles-inspections chaque année, faisant fi à la fois

des statuts des agent-es, mais aussi de leurs capacités réelles à exercer ce genre de missions. Recueillir la parole d'une victime ne s'improvise pas, mener des enquêtes administratives non plus. Et même aller faire quelques « simples » visites de structures ou de séjours, qui sont souvent assimilées à des contrôles, n'est pas anodin. Si on ne maîtrise pas la réglementation et les procédures, si on n'a pas été formé-e à repérer certains signaux, si on ne connaît pas l'activité et ses spécificités, l'agent-e se retrouve dans une position délicate et cela ne contribue en rien à l'objectif de sécurisation des pratiques, voire cela peut lui être contraire !

Le ministère doit cesser ses injonctions à l'encontre des personnels J&S qui ont été formés et recrutés pour exercer des fonctions techniques et pédagogiques. Les profs de sport et les CEPJ ne sont ni des policiers-es, ni des inspecteur-ices J&S. À chacun-e son rôle ! ■

ÉCO-SOCIAL

Le Rassemblement National n'aime pas les fonctionnaires

par Polo LEMONNIER

S'il fallait une preuve que le RN n'aime pas les fonctionnaires, le débat budgétaire en a donné une éclatante démonstration.

Le gouvernement Barnier entend imposer 60 milliards d'économie sur le budget 2025 ; les député-es du NFP ont en commission fait des propositions qui auraient pu permettre de revenir sur les coupes portées dans le budget primitif, en taxant notamment les plus riches (entreprises ou particuliers) et en mettant fin aux aides aux entreprises versées sans contrepartie. Le RN n'a pas suivi cette voie, bien au contraire, car pour lui il convenait de s'attaquer aux « étrangers » en proposant la suppression de l'Aide Médicale de l'État (AME) par exemple. Le budget Barnier passé devant le Sénat a retrouvé ses couleurs d'origine par la grâce de la majorité LR, hormis une baisse de la réduction de la dotation aux collectivités. N'ayant pas de majorité pour faire voter

son budget, le gouvernement va engager sa responsabilité en faisant recours au 49-3, au risque d'être censuré. Mais rien n'est moins sûr, car le RN qui clamait haut et fort qu'il voterait la censure, en rabat et annonce qu'il n'en userait pas si le gouvernement ne s'attaquait pas au pouvoir d'achat des français-es en annulant la hausse prévue du prix de l'énergie. Par contre, les 3 jours de carence, la réduction de 10 % de la prise en charge du traitement lors d'un congé maladie, le gel de la valeur du point d'indice ne sont pas rédhitoires pour le RN. Sacrifier sur l'autel du « déficit budgétaire » 5,7 millions d'agent-es de la Fonction publique (20 % du salariat) ne pose pas de problème pour le RN, pour qui il y a donc de bon-nes et mauvais-es salarié-es. Chacun-e appréciera ! ■

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Turélie, agents de la Fonction publique

casden.fr | f t y l n | Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE +X

PARIS 2024 | PARIS 2024

Partenaire Premium

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 278 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BRCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75011 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jéhanno - Conception : Insign 2022 - Marc à Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste - AD, E, Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

INTERNATIONAL - DU 7 AU 10 NOVEMBRE

35^{ème} Forum EUPEA à Belgrade (Serbie)

par Bruno CREMONESI

Le renforcement de l'EP doit se méfier de la standardisation.

Le forum permet aux différent-es représentant-es des associations des pays Européens d'échanger sur la situation de l'éducation physique et les initiatives qu'ils/elles ont prises pour défendre et valoriser l'éducation physique (EP). Dans plusieurs pays Européens, les gouvernements essaient de faire intervenir les clubs dans les écoles. Un choix qui se justifie essentiellement par leur volonté de développer le sport et l'activité pour tous et toutes. L'importance de l'EP reste reconnue dans l'ensemble, mais pour le moment l'idée de la renforcer et de la développer est minoritaire.

Quelle EPS de qualité ?

Le forum a décidé de prendre comme thème la qualité de l'éducation physique. Chaque pays a présenté ses travaux et ses perspectives. Pour le SNEP-FSU, cette question devrait nous donner des attendus dans les programmes, afin de définir ce que les élèves devraient savoir et être capables de faire à l'issue du programme d'éducation physique. Cette visée ne peut se réfléchir indépendamment de conditions minimales de moyens qui passent par des installations sportives, un nombre d'heures d'enseignement, des effectifs plus faibles par classe...

Cependant, la question de ces

standards de qualité est souvent présentée en relation avec la nécessité de définir ce qu'est une bonne pratique/meilleure pratique. C'est un glissement sémantique entre la définition de normes de qualité et la standardisation de la pratique. On passe d'une volonté de normaliser le produit (les résultats) à la normalisation des moyens d'obtenir ce produit : les pratiques. Cette façon de penser utilise la recherche pour aider à cette standardisation, afin de définir des « pratiques basées sur l'évidence ». Le risque majeur est de tuer l'innovation en EP et le développement des pratiques d'enseignement en niant la créativité des enseignant-es d'EP. ■